

L'actu du jour

Le coq de la Victoire

Le coq de Wittersdorf, village du sud de l'Alsace, pourra continuer à chanter au milieu de la nuit. C'est ce qu'a décidé la justice à l'encontre d'une mère et de son fils qui se plaignaient de ce volatile trop bruyant.



La mère (70 ans) et son fils (46 ans) ne supportaient plus les chants trop matinaux du coq de leur voisin. Ils ont fait appel à la justice pour mettre un terme à leur « cauchemar ». Leur demande était de deux ordres. Premièrement que le propriétaire fasse taire le gallinacé. Deuxièmement que le même propriétaire leur donne de l'argent pour compenser les nuits blanches et les crises d'énervernement endurées à cause du coq. Pour calmer la fureur de madame et de son fils, le propriétaire a enfermé la bestiole dans une niche pour étouffer son chant. Quant à l'argent demandé en réparation des troubles causés, la réponse du juge a été négative. Le propriétaire n'aura pas de chèque signé : le village de Wittersdorf est en pleine campagne. Il n'y a donc rien d'anormal à ce qu'un coq se fasse entendre, a décrété le juge. L'avocat (le défenseur) qui avait défendu le propriétaire au cours de ce procès a déclaré tout content : « Le coq a gagné ! Jusque-là, il n'avait pas de nom. Désormais, il s'appellera Victoire. »

[Consulter cet article sur le site 1jour1actu.com](http://www.1jour1actu.com)